Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260312-20260312_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC

SÉANCE DU JEUDI 12 MARS 2026 À 18H30

Nombre de Conseillers en exercice :	14
Date de convocation :	11/02/2026
Nombre de Conseillers présents :	12
Date d'affichage :	13/02/2026
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre d'absents :	01

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre ADAM, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire – M. BODSON Jean - M. DERRIEN Dominique- Mme SAUVEE Julie - Mme TROADEC Janine - (Adjoints) - Mme ALLES Florence – Mme DAVID Marie-Josée - M. LAILLON Jean-Claude - M. LAMARRE Michaël - M. LE FLANCHEC Yves - M. MERCIER Xavier - M. -STEUNOU Philippe (Conseillers Municipaux).
Absent-Excusé : M. ROUZAUT Fabian
Procuration : Mme LE GOFF Gwénaëlle donne procuration à Mme TROADEC Janine
Secrétaire de séance : M. DERRIEN Dominique

DÉLIBÉRATION n° 2026.03.12* 02

Objet : Finances : Vote du compte financier unique 2025 – budget lotissement Park Mezou, Gwel Kaer Supérette et principal de la commune,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Trévou-Tréguignec ;

Vu le CFU 2025 de la commune de Trévou-Tréguignec ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Maame Janine Troadec (présidente ad'hoc désigné pour la séance) ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260312-20260312_02-DE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET LOTISSEMENT PARK MEZOU II (opération de lotissement Park Mézévéno)

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :
Prévisions : 185.449,93 €
Réalisations : 170.650,17 €

RECETTES :
Prévisions : 185.449,93 €
Réalisations : 2.871,24 €

Résultat déficitaire 2025 : - 167.778,93 €
Excédent antérieur : 185.448,93 €
Excédent cumulé au 31.12.2025 : 17.670,00 €

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET LOTISSEMENT GWEL KAER

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :
Prévisions : 1.426.771,46 €
Réalisations : 325.762,77 €

RECETTES :
Prévisions : 1.426.771,46 €
Réalisations : 662.221,23 €

Résultat excédentaire 2025 : 336.458,46 €
Excédent cumulé au 31.12.2025 : 336.458,46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :
Prévisions : 1.028.978,37 €
Réalisations : 188.776,20 €

RECETTES :
Prévisions : 1.028.978,37 €
Réalisations : 318.313,09 €

Résultat excédentaire 2025 : 129.536,89 €
Excédent antérieur : 81.686,91 €
Excédent cumulé au 31.12.2025 : 211.223,80 €

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260312-20260312_02-DE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET SUPPERETTE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :
Prévisions : 28.005,50 €
Réalisations : 27.365,45 €

RECETTES :
Prévisions : 28.005,50 €
Réalisations : 28.176,46 €

Résultat excédentaire 2025 : 811,01 €
Excédent cumulé au 31.12.2025 : 811,01 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :
Prévisions : 106.408,09 €
Réalisations : 29.069,66 €

RECETTES :
Prévisions : 106.408,09 €
Réalisations : 28.397,24 €

Résultat déficitaire 2025 : 672,42 €
Déficit antérieur : 72.382,50 €
Déficit cumulé au 31.12.2025 : 73.054,92 €

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE <u>BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE</u>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :
Prévisions : 2.451.895,82 €
Réalisations : 1.887.737,47 €

RECETTES :
Prévisions : 2.451.895,82 €
Réalisations : 2.379.951,26 €

Résultat excédentaire 2025 : 492.213,79 €
Excédent antérieur : 54.251,33 €
Excédent cumulé au 31.12.2025 : 546.465,12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :
Prévisions : 2.701.878,70 €

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260312-20260312_02-DE

Réalisations : 1.543.996,13 €

RECETTES :
Prévisions : 2.701.878,70 €
Réalisations : 1.372.009,43 €

Résultat déficitaire 2025 : 171.986,70 €
Déficit antérieur : 443.609,11 €
Restes à réaliser : 75.205,21 €
Déficit cumulé au 31.12.2025 : 540.390,60 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE / SE PRONONCE CONTRE** les CFU 2025 des lotissements de Gwel Kaer et de Park Mezou, de la supérette de Trévou-Tréguignec et de la commune

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
Le 17/03/2026

Le Maire,
Pierre ADAM

Le secrétaire,
Dominique DERRIEN

MAIRIE DE TREVOU-TREGUIGNEC (Côtes d'Armor)